

PROCES-VERBAL DES DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 29 FEVRIER 2016

Etaient présents : Monsieur Jean-Paul BOSLAND, Maire - Mesdames et Messieurs BLOUIN – BOGET – VINCENT – FIGUIERE (arrivé au point 4) – ANCHISI – SIMON – HOMINAL – PASSAQUAY (arrivé au point 4) – VUICHARD – CONUS – MAGDELAINE – MAITRE – PATRIS – PIGNY – KORICHI – FOURNIER – SIMULA – MULLER (arrivée au point 4) – VARIN – BONNET – JUGET – BENATIA (arrivé au point 4) – SAINT-SEVERIN – PIGUET – CORNEC

Etaient absents représentés : procuration de Mme GAVARD-RIGAT à M. CORNEC

Etaient absents excusés : Mmes KAMANDA – GOUDEAUX – PIERRE – BILLARD et M. KHADHRAOUI

Etait absente non excusée : Mme PERROUX

1) Appel et désignation d'un secrétaire de séance

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Maire invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance. M. FOURNIER propose sa candidature. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2016

Ce procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est approuvé

3) Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

- ☞ Non préemption terrains à bâtir rue de Vernaz pour un prix total de 257 900 €
- ☞ Non préemption terrain à bâtir Escours Nord pour un prix total de 130 000 €
- ☞ Marché public de travaux de démolition de la maison sise 22 rue de la Libération et agrandissement du trottoir à l'angle de deux rues (MAPA 2015-56), signature d'un avenant n°1 portant rajout de travaux supplémentaires avec la société TRANS'MIS pour un montant de 445,20 € TTC
- ☞ Non préemption appartement « Portes de France » 5 Place Porte de France pour un prix total de 93 000 €
- ☞ Non préemption studio « Helvétia Park » 23 rue du Lieutenant Yvan Genot pour un prix total de 48 000 €
- ☞ Marché public de travaux de construction d'un local pour le chantier d'insertion « Le Jardin de Gaillard », lot n°2 « constructions modulaires » (MAPA 2015-43-2), signature d'un avenant n° 1 portant rajout de travaux supplémentaires avec la société ACTIMODUL pour un montant de 930,30 € TTC
- ☞ Tarifs encarts publicitaires bulletin municipal 2016
- ☞ Signature d'un contrat de mise à disposition d'un logement à usage d'habitation à titre précaire et révocable avec Madame PERRIGAULT Céline
- ☞ Non préemption terrains agricoles « Prés des lots » pour un prix total de 39 820 €
- ☞ Non préemption maison 1 rue du Château d'eau pour un prix total de 240 000 €
- ☞ Non préemption appartement « Porte de France » 5 Place Porte de France pour un prix total de 207 200 €
- ☞ Non préemption appartement « Le Pré Fleuri » 1 allée des Terreaux pour un prix total de 57 000 €
- ☞ Marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Vernaz (MAPA 13-25), signature d'un avenant n°2 portant transfert de dénomination sociale de la personne titulaire du marché
- ☞ Maîtrise d'œuvre pour la création d'une Maison de la Santé Pluri professionnelle, signature d'un marché public à procédure adaptée (MAPA 2016-02)
- ☞ Cession du cheval Lina de Malvaux à Mme COSTE Ginette pour un montant de 1 000 euros
- ☞ Cession du cheval Tempête à Mme BRASSEUR Alexa pour un montant de 1 200 euros
- ☞ Groupement de commandes pour la mise en œuvre de la directive européenne 2002/49/CE sur le bruit dans l'environnement, attribution d'un marché public relatif à la réalisation des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement « infrastructure » sur le territoire communal (« PPBE infra ») à la société IMPEDANCE pour un montant maximum de 5 000 € HT
- ☞ Non préemption parcelle de terrain « Au Châtelet » pour un prix total de 1 euro
- ☞ Non préemption appartement « Les Feux Follets » 18 rue de la Paix pour un prix total de 30 000 €
- ☞ Non préemption appartement « le Lafayette » 3 Place Porte de France pour un prix total de 214 000 €
- ☞ Non préemption maison 33 rue des Mésanges pour un prix total de 345 000 €
- ☞ Non préemption maison 5 rue Emile Millet pour un prix total de 397 500 €
- ☞ Modification des quotients familiaux applicables aux tarifs de la commune
- ☞ Service Animation, tarifs année scolaire 2016-2017, secteur Jeunes, Garderie, Centre de loisirs, Restauration scolaire, TAP,
- ☞ Etudes, Croq'loisirs, Danse orientale, Ecole des sports, Ateliers du soir, musique en tête, EBAG, Chorale

4) Point Plan Climat Air Energie Territorial

Dans le cadre de la finalisation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) d'Annemasse Agglomération, Monsieur Jean-Luc SOULAT, Vice-Président à Annemasse Agglomération, Madame Véronique LALLÉE, Chargée de mission Développement Durable

à l'Agglomération et Monsieur Franz EYCKEN, Responsable environnement à la Ville, présentent le document et ses déclinaisons communales.

- *Arrivées de Mme MULLER, de MM. FIGUIERE, PASSAQUAY et BENATIA -*

Le plan climat est l'outil opérationnel de lutte contre le dérèglement climatique et la pollution atmosphérique. Ce document, révisé tous les cinq ans, s'inscrit dans le maillage des documents de planification et doit notamment être compatible avec le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE). Les Plans Locaux d'Urbanisme doivent être compatibles avec ce plan climat.

Une plaquette sera mise à disposition des conseillers municipaux. Il est possible de visionner le lien vers la page du site internet de l'Agglo qui renvoie vers les documents du Plan Climat : le résumé non technique et le document complet pour concertation à l'adresse suivante : <http://www.annemasse-agglo.fr/espacehabitants/developpement-durable/>

5) Présentation de l'évolution du service périscolaire

Suite aux restrictions budgétaires, il s'est avéré nécessaire de faire évoluer le service périscolaire en modifiant les quotients familiaux et les tarifs.

M. BLOUIN informe, par conséquent, le Conseil Municipal de cette évolution préalablement à une présentation aux familles et aux inscriptions pour l'année scolaire 2016-2017.

Une notification sera faite aux familles par le biais des écoles. Les nouveaux quotients familiaux ainsi que les tarifs seront applicables à la rentrée 2016.

De plus, le Trésor Public a demandé la fin du prépaiement.

6) Compte administratif 2015 – Budget principal

Le compte administratif 2015 présente un excédent de fonctionnement de 3 818 732,61 € et un résultat de clôture 2015 de - 488 408,86 € pour la section d'investissement.

Aussi, les restes à réaliser (RAR) en section d'investissement se portent à hauteur de 1 745 544,19 € en dépenses et 965 316 € en recettes.

Le solde des RAR de 2015 en section d'investissement fait donc apparaître un besoin de financement de 780 228,19 €.

A cette somme s'ajoutent les 488 408,86 € précités, soit un total de 1 268 637,05 € de besoin de financement de la section d'investissement, qui seront financés par une partie de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2015 à la section d'investissement en recettes (compte 1068) du budget primitif 2016.

Après cet exposé, le Maire se retire de la salle et M. BLOUIN est élu Président en vertu de l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'unanimité.

M. BLOUIN ouvre les débats et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce compte administratif.

Par 21 voix pour, 4 voix contre (MM. PIGUET, CORNEC, BENATIA et Mme GAVARD-RIGAT) et une abstention (M. SAINT-SEVERIN), le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2015.

Le Maire réintègre la salle du conseil et reprend la présidence de la séance.

7) Compte de gestion 2015 – Budget principal

Après s'être fait présenter les budget primitif et décisions modificatives de l'exercice 2015 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

8) Affectation des résultats budgétaires 2015, Budget principal 2016

Suite au vote du Compte administratif 2015, le Maire rappelle tout d'abord certains principes de la comptabilité M14, notamment, en ce qui concerne l'affectation des résultats.

La section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution déficitaire correspondant au besoin d'autofinancement prévu et non réalisé, c'est le résultat de fonctionnement qui est affecté en totalité ou en partie en section d'investissement pour réaliser l'autofinancement prévu.

La section d'investissement présente un résultat de clôture 2015 de - 488 408,86 €.

Aussi, les restes à réaliser (RAR) en section d'investissement se portent à hauteur de 1 745 544,19 € en dépenses et 965 316 € en recettes.

Le solde des RAR de 2015 en section d'investissement fait donc apparaître un besoin de financement de 780 228,19 €, auxquels s'ajoutent les 488 408,86 € de déficit d'investissement reporté ; soit un besoin de financement de 1 268 637,05 € de la section d'investissement.

Le résultat de clôture 2015 de la section de fonctionnement est de 3 818 732,61 €.

Il est donc proposé, pour le budget primitif 2016, de prélever 1 268 732,61 € sur l'excédent de la section de fonctionnement 2015 précité et de les affecter au compte 1068 en recettes de la section d'investissement, pour financer ainsi les dépenses d'investissement 2016, notamment les 1 268 637,05 € de besoin de financement, et optimiser la capacité d'autofinancement de la commune.

Ceci ramène l'excédent de fonctionnement reporté 2016 à un montant de 2 550 000 €.

Ainsi, il est proposé d'affecter au total 1 268 732,61 € au compte 1068 en recettes d'investissement (« excédents de fonctionnement capitalisés ») par prélèvement sur la section de fonctionnement.

Le reliquat, soit 2 550 000 €, sera repris au budget primitif 2016 sur le compte 002 en recettes de fonctionnement (« résultat de fonctionnement reporté »).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget principal 1 268 732,61 € sur le compte 1068 et 2 550 000 € au compte 002.

9) Vote des taxes locales 2016

Monsieur le Maire indique, comme lors du débat d'orientations budgétaires du 25 janvier dernier, que l'évolution des bases en 2016 serait d'environ +1%.

Compte tenu notamment de cette évolution, il est proposé au Conseil municipal de ne pas augmenter les différents taux et de les appliquer dans les mêmes proportions que celles de l'année dernière, soit :

Taxe d'habitation (TH) : 10,24%

Taxe foncière (bâti) (TFB) : 11,52%

Taxe foncière (non bâti) (TFNB) : 24,50%.

Le produit fiscal attendu serait environ de 3 900 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux de la fiscalité communale comme suit :

TH	:	10,24%
TFB	:	11,52%
TFNB	:	24,50%

10) Budget Primitif 2016

Le Maire précise que le budget primitif 2016 reprend les orientations budgétaires qui ont été présentées lors du Conseil Municipal du 25 janvier 2016.

Le budget primitif 2016 s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 15 663 868 € et en section d'investissement à la somme de 6 961 177,06 €, soit un total de 22 625 045,06 €.

Il est précisé que sont repris, au budget primitif, 2 550 000 € au compte 002 (section de fonctionnement) en recettes et 488 408,86 € au compte 001 (section d'investissement) en dépenses.

Le budget primitif 2016 est équilibré avec un montant d'emprunt à hauteur de 1 900 000 €.

Les grandes lignes budgétaires sont présentées au Conseil Municipal tant en dépenses qu'en recettes.

Par 26 voix pour et une abstention (M. SAINT-SEVERIN), le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2016 qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 15 663 868 € et en section d'investissement à la somme de 6 961 177,06 €, pour un montant global de 22 625 045,06 €.

11) Subventions à verser aux associations en 2016

Libellé tiers	BP 2016
ASSOCIATION DU SOURIRE ANNECY LE VIEUX	230,00
ASS PARENTS ELEVES VOIRONS BOSSO	1 450,00
ASSOCIATION PARENTS ELEVES APE S	1 450,00
COOPERATIVE SCOLAIRE DU CHATELET	10 217,00
COOPERATIVE SCOLAIRE BOSSONNETS	3 575,00
COOPERATIVE SCOLAIRE SALEVE	14 660,00
COOPERATIVE SCOLAIRE VOIRONS	5 640,00
MAISON FAMILIALE RURALE BONNE	0,00
ECOLE LA CHAMARETTE OGEC	26 532,00
SAINT FRANCOIS	9 648,00
ECOLE COLLEGE LYCEE ST FRANCOIS	3 015,00
ENSEMBLE SCOLAIRE ST VINCENT	603,00
IME L ESPOIR	460,00
INSTITUT GUILLAUME BELLUARD	230,00
CENTRE SOCIOCULTUREL AU 7	51 300,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL HTE SAVOIE	1 800,00
PASSAGE	3 000,00
CHOEUR ET ORGUES ASSOCIATION	6 365,00
ECOLE DE MUSIQUE	55 100,00
ECOLE DE MUSIQUE	10 450,00
ECOLE DE MUSIQUE	4 104,00
ECOLE DE MUSIQUE	18 275,00
FEDERATION OEUVRES LAIQUES HTE S	600,00
HARMONIE MUNICIPALE	38 000,00

LA CHANSON DE GAILLARD	1 140,00
CENTRE INFORMATION CULTUREL FAMI	38 950,00
ECOLE DE MUSIQUE	500,00
ASSOCIATION IMMEUBLES EN FETE (ADHESION)	450,00
AMICALE PERSONNEL MUN DE GAILLAR	2 565,00
SECTION ANCIENS COMBATTANTS DE G	1 900,00
LIEUTENANTS DE LOUVETERIE	475,00
COMPAGNIE DES GUIDES DE CHAMONIX	0,00
KARATE CLUB GAILLARD	500,00
BAHIA CAPOEIRA	798,00
BERLINETTE ALPINE CLUB DES DEUX SAVOIES	1 000,00
AMICOURSE CERCLE COURSES LOISIRS	1 200,00
ASPG PING GALLARDIN	2 153,00
BILLARD CLUB	2 500,00
GROUPE SPELEOLOGIQUE GAILLARD GS	1 325,00
JUDO JU JITSU CLUB DE GAILLARD	18 085,00
RING OLYMPIQUE	5 750,00
VELO CLUB D ANNEMASSE	2 375,00
SPORT ET SANTE GYMN GAILLARD	1 078,00
CLUB ATHLETIQUE DE FOOTBALL CAF	861,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 495,00
EVIAN THONON GAILLARD ETG	78 412,00
EVIAN THONON GAILLARD ETG	2 500,00
FUTSAL GAILLARD	1 391,00
FRIENDS IN LINE DANCE ASSOCIATIO	767,00
CLUB DES HUTINS	3 325,00
AIDE A DOMICILE ASSAD	21 000,00
ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE	4 600,00
PAYSALP ECOMUSEE DE SAVOIE	3 150,00
ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTI	106,00
TOTAL SUBVENTIONS BP 2016	467 055,00

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'ensemble des subventions proposées ci-dessus, sachant que n'ont pas pris part au vote pour les associations suivantes :

M. VUICHARD pour Chœur et Orgues ;
Mme ANCHISI pour l'Harmonie Municipale et le Club des Hutins ;
M. KORICHI pour AU 7
Mme PIGNY pour le Club des Hutins
M. PATRIS pour le Judo Ju Jitsu club
M. JUGET pour l'Harmonie municipale
M. SAINT-SEVERIN pour l'APE Voirons-Bossonnets et pour l'Ecole de musique

12) Subvention 2016 à verser au CCAS de la commune de Gaillard

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Gaillard à hauteur de 69 062,62 €.

- M. PIGUET quitte la salle -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à hauteur de 69 062,62 € au CCAS de Gaillard et dit que les crédits sont inscrits à l'article 657362 du budget primitif 2016 de la Commune de Gaillard.

- M. PIGUET réintègre la salle -

13) Autorisation de programme 2014-106 – crédits de paiement 2016 – opération 106 – travaux Chemin du Bourno

La Commune a programmé en 2011 les travaux de réfection du corps de chaussée et de la couche de roulement avec la mise en souterrain des réseaux ERDF, France TELECOM et éclairage public en intégrant la création de cheminements piétons au niveau du Chemin du Bourno.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet SCP DUPONT en juin 2011.

La réalisation s'est effectuée en coordination avec la réhabilitation et la mise en séparatif du réseau d'assainissement d'Annemasse Agglo.

Les travaux ont débuté en septembre 2014 après réalisation des travaux d'Annemasse Agglo.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de se prononcer, au titre de l'année 2016, sur les crédits de paiement (CP) de l'Autorisation de Programme (AP) 2014-106 comme suit :

Libellé Programme	Montant de l'AP	Montant mandaté en 2014	Montant des CP 2015	Montant mandaté en 2015	Solde des CP à reporter sur 2016	Montant des CP nécessaires en 2016	Solde des CP	Nouveau montant de l'AP
Chemin du Bourno Opération n°106	651 649,00	421 552,98	230 096,02	94 348,96	135 747,06	48 144,26	87 602,80	564 046,20

Les crédits de paiements 2016 nécessaires se portent à 48 144,26 € et le solde de 87 602,80 € est dédié au financement des autres opérations de travaux de la section d'investissement du budget primitif 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide du montant des CP 2016 pour l'AP Chemin du Bourno – opération n°106, soit 48 144,26 € et dit que les crédits de paiement au titre de l'exercice 2016 sont inscrits au budget primitif.

14) Autorisation de programme 2014-116 – crédits de paiement 2016 – opération 116 – travaux Parc du Petit Vallard

Le Parc du Petit Vallard a été réalisé en 1987 et est situé au cœur de la ville entre la Rue de Vallard et la Rue de la Libération. Ce parc de proximité, à usage très local, a été réaménagé et requalifié, cela a permis d'orienter son usage vers un lieu de rencontre et de lien intergénérationnel. Une démarche de développement durable a été appliquée sur ce projet afin de maîtriser les coûts de gestion. Le projet a pris en compte les ambiances minérales et végétales favorisant le confort et le repos des utilisateurs et s'articule autour d'aires de jeux conçues pour des enfants de 2 à 12 ans.

Les travaux sont en cours d'achèvement en 2016.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de se prononcer, au titre de l'année 2016, sur les CP de ladite opération comme suit :

Libellé Programme	Montant de l'AP	Montant mandaté 2014	Montant des CP 2015	Montant mandaté en 2015	Solde des CP à reporter sur 2016	Montant des CP nécessaires en 2016	Nouveau Montant de l'AP
Parc du Petit Vallard Opération n°116	1 050 000,00	190 800,07	859 199,93	854 486,15	4 713,78	51 149,24	1 096 435,46

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide du montant des CP 2016 au titre de la Requalification Parc du Petit Vallard – opération 116, à hauteur de 51 149,24 € et dit que les crédits de paiement au titre de l'exercice 2016 sont inscrits au budget primitif.

15) Opérations d'équipement 2016 – Autorisation de lancer un programme de construction de classes dans les groupes scolaires Voirons et Châtelet et d'aménagement d'une salle de restauration à l'école maternelle des Bossonnets – Demande de subventions à l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et au Département de Haute-Savoie au titre du Fonds départemental pour le développement des territoires (FDDT)

La ville de Gaillard, dans son programme d'investissement 2016-2017 a décidé de prioriser les opérations de bâtiments dans le secteur scolaire, et des opérations lourdes de reprise de voirie structurante, améliorant la mobilité et l'accessibilité.

L'Etat, à travers la loi de finances 2016 souhaite soutenir l'investissement public local, au moyen d'un fonds de soutien, et entend consacrer au niveau national une enveloppe de 500 M€ aux communes et EPCI sur les thématiques prioritaires suivantes :

1. La rénovation thermique,
2. La transition énergétique,
3. Le développement des Energies Renouvelables,
4. La mise aux normes des équipements publics
5. Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
6. Le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
7. La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Au titre, notamment des points 1, 4 et 7, la commune envisage de présenter un dossier de demande de subvention à l'Etat pour la construction de 2 classes supplémentaires dans les groupes scolaires du Châtelet et des Voirons. Ces travaux sont rendus nécessaires du fait de la confirmation par les services de l'Education nationale, de l'ouverture de 2 classes pour la rentrée 2016, liée à l'accroissement de la démographie scolaire sur la commune.

Ce besoin de locaux oblige de fait la ville à avancer des travaux en 2016 qui n'auraient été programmés qu'ultérieurement, et supposent des capacités de financements supplémentaires que la ville ne saurait mobiliser sans l'aide financière de l'Etat.

Par ailleurs, le Département de Haute-Savoie a doté pour l'année 2016 le FDDT de 20 M€, et au titre des priorités de son action figure la construction et la rénovation de bâtiments scolaires (écoles maternelles et primaires) et de services aux familles (crèches, garderies, cantines). La commune envisage donc de solliciter également le Département pour ses opérations de construction de classes.

Les travaux envisagés sont les suivants :

1 Pour l'école primaire des Voirons

L'objectif de ce projet est de pouvoir créer une classe supplémentaire dans cette école. Afin d'y parvenir cela nécessite de modifier les attributions de certaines pièces et, de modifier la fonctionnalité des préaux actuels en les remplaçant par des locaux administratifs, périscolaires, voir restauration.

- Cette modification d'agencement répondra à la RT2012 (Réglementation Thermique),
- Elle permettra d'assurer la mise aux normes accessibilité des bâtiments avec la création de WC et ascenseur PMR dans le bâtiment central et redescendre la BCD pour la rendre accessible,
- Elle permettra de libérer l'appartement actuellement réservé pour la BCD

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle pour 2016 est évaluée à 150 K€ HT, à ce stade de l'opération. La fourniture de l'avant-projet avant le 15 mars permettra de fiabiliser le coût de l'opération. Les travaux devront se dérouler entre juin et septembre 2016.

2 Pour le groupe scolaire du Châtelet

L'objectif de ce projet est de pouvoir créer une classe supplémentaire dans cette école, d'améliorer le confort des utilisateurs et d'optimiser le fonctionnement. Afin d'y parvenir cela nécessite de modifier les attributions de certaines pièces et de modifier la fonctionnalité des préaux actuels en les remplaçant par des locaux périscolaires. Enfin, ce réaménagement permettra de mettre en place un ascenseur PMR. Les émetteurs d'énergies sont obsolètes et doivent faire l'objet d'un remplacement pour assurer une bonne régulation.

- Cette modification d'agencement et renouvellement des émetteurs d'énergies répondront à la RT2012 (Réglementation Thermique 2012),
- Elle permettra d'assurer la mise aux normes accessibilité des bâtiments avec la création d'un ascenseur PMR dans le bâtiment primaire et de ramener la BCD dans l'enceinte de l'école pour la rendre accessible. Cela permettra également de relocaliser l'ensemble des maternelles dans la même aile de bâtiment,

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle pour 2016 est évaluée à 150 K€ HT, à ce stade de l'opération. La fourniture de l'avant-projet avant le 15 mars permettra de fiabiliser le coût de l'opération. Les travaux devront se dérouler entre juin et septembre 2016.

3 Pour l'école maternelle des Bossonnets

L'augmentation des effectifs de l'école maternelle des Bossonnets a conduit la commune à faire en 2015 l'acquisition de surfaces supplémentaires pour la construction de classes. Cela pose aujourd'hui des difficultés de circulation et d'accès à la restauration scolaire. Il est envisagé l'aménagement d'une salle de restauration scolaire permettant l'optimisation du fonctionnement périscolaire, et le remplacement de la chaufferie défectueuse de l'école. Il est préconisé d'installer une chaudière à condensation ou une pompe à chaleur avec un régulateur permettant d'ajuster les consignes de températures en fonction des périodes d'occupations.

- Cette modification d'agencement avec le repositionnement de la salle de classe et le remplacement de l'Algeco, dont les parois se désolidarisent, permettront de répondre à la RT2012 (Réglementation Thermique),
- Cette rénovation de la chaufferie permettra de se positionner sur le volet de la transition énergétique avec des équipements plus performants,
- le parking sera réaménagé pour une dizaine de places

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle pour 2016-2017 est évaluée à 1 150 K€ HT, à ce stade de l'opération. Les études seront conduites afin que les travaux puissent commencer en janvier 2017.

Cette opération qui répond aux points 1, 2 et 7 des priorités du fonds de soutien à l'investissement local était initialement programmée en 2016, puis reportée faute de budget. Elle entre également dans le champ des priorités du FDDT pour la Haute-Savoie. L'attribution de subventions de l'Etat et du Département sur ce projet permettrait de dégager les ressources financières permettant un commencement d'opération en 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le lancement des opérations de constructions de classes dans les groupes scolaires des Voirons et du Châtelet, ainsi que l'aménagement d'une salle de restauration et le remplacement de la chaufferie à l'Ecole des Bossonnets
- De solliciter auprès des services de l'Etat les subventions au taux maximum au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local prévue à la loi de finances 2016, pour chacune de ces opérations
- De solliciter auprès des services du Département les subventions au taux maximum au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires exercice 2016, pour chacune de ces opérations
- D'autoriser le maire à constituer et à déposer auprès des services de l'Etat et du Département les dossiers de demande de subvention afférents à chacune de ces opérations, et de signer toute pièce de nature administrative ou technique nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

16) Opérations d'équipement 2016 – Autorisation de lancer l'opération d'aménagement de la voirie de la rue de Vernaz – Demande de subventions à l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et au Département de Haute Savoie au titre du Fonds départemental pour le développement des territoires (FDDT)

La ville de Gaillard, dans son programme d'investissement 2016-2017 a décidé de prioriser les opérations de bâtiments dans le secteur scolaire, et des opérations lourdes de reprise de voirie structurante, améliorant la mobilité et l'accessibilité.

L'Etat, à travers la loi de finances 2016 souhaite soutenir l'investissement public local, au moyen d'un fonds de soutien, et entend consacrer au niveau national une enveloppe de 500 M€ aux communes et EPCI sur les thématiques prioritaires suivantes :

- 1 La rénovation thermique,
- 2 La transition énergétique,
- 3 Le développement des Energies Renouvelables,
- 4 La mise aux normes des équipements publics
- 5 Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- 6 Le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- 7 La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants.

Au titre, notamment des points 4 et 5, la commune envisage de présenter un dossier de demande de subvention à l'Etat pour l'aménagement de la rue de Vernaz, située dans le périmètre du quartier politique de la ville de Gaillard. Par ailleurs, ce projet entre dans le champ des opérations identifiées par le Département pour le soutien à l'investissement des communes.

Ces travaux comportent, outre la réfection complète de la bande de roulement, des aménagements liés à la sécurité des riverains favorisant également la mobilité douce des usagers, la rénovation de l'éclairage public et la mise en place d'infrastructures nécessaires à l'organisation du tri sélectif sur le quartier. Le linéaire concerné est de 470 m sur une largeur de 6m.

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle globale de l'opération est de 800 K€, répartie sur les exercices 2016 et 2017 pour une réalisation prévue de septembre 2016 à août 2017. La ville envisage actuellement de financer cette opération en totalité par emprunt, et l'aide financière de l'Etat et du Département permettra d'alléger d'autant les frais financiers de réalisation de ce projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le lancement de l'opération d'aménagement de la voirie de la rue de Vernaz
- De solliciter auprès des services de l'Etat les subventions au taux maximum au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local prévue à la loi de finances 2016, pour cette opération
- De solliciter auprès des services du Département de Haute Savoie les subventions au taux maximum au titre de l'enveloppe de soutien à l'investissement public local votée au budget 2016, pour cette opération
- D'autoriser le maire à constituer et à déposer auprès des services de l'Etat et du Département, les dossiers de demande de subvention afférents à cette opération, et de signer toute pièce de nature administrative ou technique nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17) SIFOR, convention relative à la dératization des bords du Foron

Comme les années précédentes, le SIFOR continue à coordonner l'opération de dératization en bordure du Foron en répercutant le coût sur les communes concernées.

Le prestataire choisi par le SIFOR pour 2016 est la société HS Nuisibles de Nangy qui a été retenue sur la base de critères technique et financier.

Le montant total de la prestation effectuée par HS Nuisibles en 2016 s'élève à 8 625,60 € TTC.

Le montant du remboursement est déterminé en fonction du linéaire de cours d'eau concerné, soit pour la commune 2448 ml. Il s'élève, par conséquent, à 2 676,23 euros.

Par 26 voix pour et une abstention (M. BONNET), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention pour la campagne de dératization 2016 du SIFOR.

18) Approbation et autorisation de signature de la convention de groupement de commandes pour la passation de marchés publics de services relatifs à la réalisation de mesures de trafic par des comptages et enquêtes

Objectifs du groupement de commandes :

La réalisation de mesures de trafic (comptages...) est indispensable dans de nombreux cas :

- diagnostics de circulation
- études opérationnelles pour des projets routiers ou de transport
- suivi et impacts de mesures ou projets

Annemasse Agglo a réalisé de nombreux comptages et mesures entre 2011 et 2015 qui ont été utilisées notamment dans le cadre des études du PDU, du tram/BHNS, du pôle d'échange multimodal ou des aménagements routiers.

L'évolution rapide des besoins de mobilité du territoire et la mise en service de nouveaux grands projets nécessitent de réaliser de nouvelles mesures.

C'est pourquoi il est nécessaire de relancer un nouveau marché visant à réaliser des :

- comptages routiers en section
- comptages routier aux carrefours
- enquêtes de trafic (lecture de plaque...)

Plusieurs communes de l'agglomération réalisent régulièrement pour leur propre compte des comptages du même type que ceux demandés par la Communauté d'agglomération.

L'intérêt du groupement de commande est triple :

- Financier avec une diminution du cout unitaire du fait d'un plus grand volume ;
- Suivi de la démarche commune, ce partenariat permettra également de disposer d'un ensemble de données communes qui pourront être validées et partagées entre tous les membres ;
- Meilleure gestion et coordination accrue dans l'élaboration des campagnes de comptages à effectuer.

Il est ainsi proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes tel que défini par l'article 8 du Code des Marchés Publics entre Annemasse Agglo et plusieurs communes de l'agglomération.

Modalités de constitution du groupement et de suivi du marché :

L'ensemble des communes de l'agglomération a été interrogé sur l'opportunité de participer à ce groupement de commandes. A ce jour 10 communes ont manifesté leur intérêt à adhérer au groupement (Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Saint-Cergues et Ville-la-Grand).

C'est pourquoi, il est proposé d'engager le processus de conventionnement.

Le coordonnateur du groupement de commandes est Annemasse Agglo.

Sa mission consiste, au nom et pour le compte des membres du groupement à coordonner la définition des besoins, assurer la rédaction des pièces administratives, techniques et financières du dossier de consultation, conduire la procédure de passation du marché, signer et notifier le marché.

Chaque membre du groupement assure ensuite la bonne exécution du marché pour les besoins qui le concerne.

Conformément aux dispositions de l'article 8 VII du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur. Un technicien et un élu de chaque membre du groupement pourront être invités à la commission d'appel d'offres en application de l'article 23 I 1° et 2° du code des marchés publics.

La convention précise les modalités de fonctionnement du groupement.

Dispositions financières :

Les frais liés à la procédure de consultation (publicité, ...) seront pris en charge par chacune des collectivités membres du groupement, à part égale pour chaque membre.

Les fonctions de coordonnateur sont exclusives de toute rémunération.

A titre d'indication, une enveloppe budgétaire de 6 000 € devrait suffire pour l'exécution de la prestation et la participation au groupement au titre de l'année 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation de marchés publics de services relatifs à la réalisation de mesures de trafic par des comptages et enquêtes et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation de marchés publics de services relatifs à la réalisation de mesures de trafic par des comptages et enquêtes, et tous les documents, actes relatifs à cette convention.

19) Approbation et autorisation de signature de la convention de groupement de commandes pour des prestations d'analyse et conseil en matière financière

Le contexte financier dans lequel s'inscrivent désormais les collectivités locales est constitué d'une réduction des ressources d'une grande ampleur.

La réduction des concours financiers de l'Etat, de 11 Mds € entre 2015 et 2017, pèse directement sur la capacité d'action des collectivités.

Cette réduction impactera les perspectives en termes d'investissement, les choix d'évolution voire de maintien des services publics ainsi que le partage des rôles et des ressources entre les Communautés et leurs Communes membres.

Ce nouveau contexte implique donc une prise de conscience des enjeux pour le territoire d'Annemasse Les Voirons Agglomération dans son ensemble et pour chacune des collectivités qui le composent ainsi que de renouveler l'approche de la question de la répartition des ressources au sein de l'ensemble intercommunal, dont la péréquation constitue une des composantes.

Les élus d'Annemasse Agglo ont donc engagé une réflexion visant à se doter d'un projet de territoire ainsi que, de manière concomitante et en cohérence, se doter d'un pacte financier et fiscal plus élaboré qu'actuellement qui tienne compte des dernières évolutions réglementaires qui tendent vers une gestion plus intégrée à l'échelle du territoire des ressources et charges financières (FPIC, Dotation de Solidarité Communautaire, DGF territorialisée le cas échéant, Fonds de Concours etc...).

Pour élaborer ce pacte financier et fiscal, il est apparu intéressant qu'Annemasse Agglo se dote de l'apport d'un intervenant extérieur pour formuler diverses hypothèses d'évolution des ressources et dépenses globales du territoire, afin de permettre aux élus de repérer les divers leviers d'action disponibles pour optimiser et répartir ces ressources.

Il a été proposé aux Communes membres de s'associer à cette consultation pour élaborer ou mettre à jour la prospective financière de leur budget principal tenant compte des nouvelles contraintes financières et des dernières perspectives d'évolution de leurs charges ou recettes (fonds frontaliers, dotations etc...) afin qu'elles puissent notamment mieux connaître leurs marges de manœuvre pour les 5 années à venir.

Ce groupement permettra aux Communes de bénéficier de prix compétitifs pour la réalisation de ces prestations car le prestataire va ainsi mutualiser ces interventions (optimisation des déplacements etc...).

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques et financières pour la réalisation de ces prestations, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes tel que défini par l'article 8 du Code des Marchés Publics entre Annemasse Agglo et plusieurs communes de l'agglomération.

Modalités de constitution du groupement :

L'ensemble des communes de l'agglomération a été interrogé sur l'opportunité de participer à ce groupement de commandes. A ce jour 6 communes ont manifesté leur intérêt à adhérer au groupement (Saint-Cergues, Cranves-Sales, Lucinges, Gaillard, Juvigny, Bonne).

C'est pourquoi, il est proposé d'engager le processus de conventionnement.

Le coordonnateur du groupement de commandes est Annemasse Agglo.

Sa mission consiste, au nom et pour le compte des membres du groupement à coordonner la définition des besoins, assurer la rédaction des pièces administratives, techniques et financières du dossier de consultation, conduire la procédure de passation du marché, signer et notifier le marché.

Chaque membre du groupement assure ensuite la bonne exécution du marché pour les besoins qui le concerne.

La convention précise les modalités de fonctionnement du groupement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour des prestations d'analyse et conseil en matière financière coordonné par Annemasse Agglo et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour des prestations d'analyse et conseil en matière financière, et tous les documents, actes relatifs à cette convention.

20) Convention de partenariat relative à la mise en œuvre du dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants », année scolaire 2015-2016

Le collège Jacques PREVERT de Gaillard a mis en place le dispositif "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite scolaire des enfants" à la rentrée de janvier.

Cette action à destination des parents nouvellement arrivés en France propose des cours de français qui ont lieu toutes les semaines, ainsi que des modules autour de la découverte de l'environnement, autour de la scolarité du jeune, mais aussi sur les valeurs de la république.

La commune de GAILLARD a été sollicitée dans la mise en œuvre de cette action. Celle-ci se déclinerait sous la forme d'une mise à disposition du médiateur social de la ville de Gaillard qui interviendra sur 5 modules de deux heures les jeudis matins sur la thématique de la découverte de l'environnement (je me repère dans la ville, présentation des services de la commune,...).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Collège J. Prévert pour ce dispositif.

21) Convention-cadre entre l'Association Coup de Pouce et la Mairie définissant les modalités de coopération entre les deux parties

Dans le cadre du Programme de Réussite Éducative, la fiche action « soutien à l'apprentissage de la langue » comprend la mise en place du Coup de Pouce CLE et du Coup de Pouce CLA.

Au regard des besoins de la commune, il a été décidé de mettre en œuvre quatre « Coup de Pouce CLE » et quatre "Coup de Pouce CLA".

Cette action est à destination des enfants de CP repérés comme fragiles en lecture et en écriture et des grandes sections de maternelle repérés comme étant "des petits parleurs". Elle a pour mission de soutenir ces enfants afin de favoriser leurs apprentissages.

Pour assurer le bon fonctionnement du Coup de Pouce, l'association Coup de Pouce et la Mairie de Gaillard s'engagent à travailler conjointement.

Dès lors, une convention est passée entre l'Association Coup de Pouce et la Mairie de Gaillard qui définit le cadre et les modalités de la coopération entre les deux parties, l'Association Coup de Pouce apportant à la municipalité son assistance d'ingénierie (aide à la gestion du dispositif, formation, suivi, évaluation annuelle).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

22) Convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et la commune de Gaillard relative au dispositif de réussite éducative

Une convention avec le Centre Communal d'Action Sociale de Gaillard, structure porteuse du dispositif PRE, permet le reversement de la subvention de l'ACSE sur le budget principal de la Commune.

L'objectif de cette convention est le financement des frais de fonctionnement afférents au service Programme de Réussite Éducative porté en réalité par le budget principal de la Commune."

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CCAS relative au dispositif de réussite éducative.

Pour informations, les prochains conseils municipaux ont été fixés aux dates suivantes : 11 avril, 09 mai, 06 juin et 04 juillet.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Guy FOURNIER

Cette séance a été entièrement enregistrée